



CONFÉDÉRATION SUISSE
BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION



Publié le 1^{er} décembre 1942

Demande déposée: 15 décembre 1941, 20 h. — Brevet enregistré: 15 septembre 1942.
(Priorité: France, 30 novembre 1940.)

BREVET PRINCIPAL

Louis Lucien CAUSSAT, Brunoy (Seine-et-Oise, France).

Kaléidoscope.

On sait que les kaléidoscopes connus jusqu'à présent comportent, généralement, deux ou plusieurs miroirs ainsi que deux disques ou plaquettes en verre dont l'un est translucide et l'autre transparent entre lesquels se trouvent placés les petits objets colorés destinés à former les images. Ces kaléidoscopes sont montés une fois pour toutes, c'est-à-dire que les petits objets qui s'y trouvent ne sont pas interchangeableables, de sorte que les images que l'on y voit sont formées constamment par les mêmes éléments, ce qui rend l'emploi de ces appareils rapidement insipide et sans intérêt.

La présente invention a pour but de rendre les kaléidoscopes, d'une part, plus attrayants et, d'autre part, plus utiles.

Le kaléidoscope suivant l'invention est caractérisé par un tube opaque contenant des lamelles en verre présentant une partie réfléchissante couverte par ledit tube et une partie transparente découverte qui se trouve à une

des extrémités dudit tube fermée par un fond amovible.

L'invention est représentée au dessin annexé, à titre d'exemple et schématiquement, dans une forme d'exécution.

La fig. 1 est une vue en perspective de ce kaléidoscope.

La fig. 2 le montre debout afin de mieux faire voir la partie transparente.

La fig. 3 est une coupe transversale de l'appareil.

La fig. 4 représente une lamelle en verre vue en plan.

La fig. 5 montre un fond amovible dans une vue en plan.

Ce kaléidoscope est principalement constitué par un tube opaque extérieur 1, de forme quelconque, mais de préférence triangulaire dont chaque paroi 2, 3, 4 est revêtue intérieurement d'une lamelle de verre 5, 6, 7. Comme montré dans la fig. 4, chaque lamelle est divisée en deux parties dont l'une, 8, la plus grande, est réfléchissante et l'autre, 9,

la plus petite, est transparente. Le tube 1 couvre les parties réfléchissantes mais laisse découvertes les parties transparentes qui se trouvent disposées à l'extrémité arrière de l'appareil. Chacune des parties transparentes des lamelles peut représenter des couleurs différentes, de sorte que l'une peut être, par exemple, blanche, l'autre jaune et la troisième rouge.

L'éclairage est donc obtenu par une transparence de côté et, suivant le côté éclairé dans l'exemple choisi, blanc, jaune ou rouge, étant bien entendu que ces couleurs peuvent être modifiées entre elles.

L'extrémité arrière de l'appareil est munie d'un cadre 11, faisant fonction de glissière dans lequel peut être introduit un fond amovible 10.

Chaque appareil est pourvu d'un certain nombre de fonds. Ces fonds peuvent être de couleurs différentes, unis ou être munis de dessins filigranés ou ornementés.

Il est cependant à remarquer que l'appareil pourra aussi être sans fond et dans ce cas les images pourront être formées par n'importe quel objet se trouvant devant ou au-dessous de l'appareil.

A l'extrémité avant de l'appareil est articulé en 12, un couvercle 13, muni d'un oculaire 14.

Le chargement et le déchargement des éléments transparents ou non devant former les images, se font par l'ouverture formée par le couvercle 13, de sorte qu'on n'aura qu'à rabattre celui-ci pour procéder à ces opérations.

L'appareil se tient en plaçant l'oculaire 14 devant l'œil et l'autre bout incliné vers le bas dans la position normale d'utilisation.

Pour obtenir un dessin avec cet appareil, ce dernier étant muni d'un fond de couleur blanche, par exemple et d'éléments transparents de couleurs variées, il suffit, en tenant l'appareil incliné vers le bas, de placer l'œil en face de l'oculaire 14, en dirigeant une des faces transparentes 9, vers une source lumineuse quelconque.

Du fait que les éléments transparents pour former les images sont interchangeable et

que l'éclairage est obtenu par des lamelles transparentes diversement colorées et disposées latéralement, on peut réaliser avec un tel kaléidoscope des images de n'importe quel sujet susceptible d'intéresser un certain nombre de professions artistiques, et cela en utilisant des fonds unis, dégradés ou sur lesquels sont reproduits des dessins susceptibles de se combiner avec les éléments transparents mobiles.

Ainsi, par exemple, on peut imiter le fer forgé ou le bois ou tout autre produit suivant les matériaux utilisés dans l'appareil, le fond de l'appareil, pouvant être blanc, gris ou coloré et l'éclairage lui-même réglable en intensité, direction et coloris, les compositions des dessins réalisés sont très curieuses et parfois fort artistiques. Cette diversité d'image peut donc rendre de grands services à maints artisans ou industriels en leur donnant des modèles qu'ils peuvent copier ou servir de jouet pour les enfants. L'éclairage utilisé peut être quelconque, lumière du jour ou celle d'une lampe électrique.

On pourrait se servir dans ce kaléidoscope, à la place d'éléments transparents pour la formation des images, de dessins ou de découpures de papier, et pour les fonds de découpures de journaux qu'on glisserait dans le cadre 11. De même, on pourrait superposer plus ou moins complètement plusieurs fonds de couleur différente pour augmenter encore la diversité des dessins obtenus avec cet appareil et utiliser des éléments opaques colorés.

REVENDEICATION:

Kaléidoscope, caractérisé par un tube opaque contenant des lamelles en verre présentant une partie réfléchissante couverte par ledit tube et une partie transparente découverte qui se trouve à une des extrémités dudit tube fermée par un fond amovible.

SOUS-REVENDEICATIONS:

1. Kaléidoscope suivant la revendication, caractérisé en ce que grâce à la disposition des parties transparentes des lamelles en verre, l'éclairage est obtenu par transparence de côté, ce qui permet de donner à volonté plus ou moins de relief aux images.

2. Kaléidoscope suivant la revendication et la sous-revendication 1, caractérisé en ce que chacune des parties transparentes des lamelles présente une couleur différente par rapport à l'autre.

3. Kaléidoscope suivant la revendication et les sous-revendications 1 et 2, caractérisé en ce que le chargement et le déchargement des éléments destinés à former les images se font sans démonter le kaléidoscope.

4. Kaléidoscope suivant la revendication et les sous-revendications 1 à 2, caractérisé

par plusieurs fonds amovibles interchangeables de couleurs variables et munis de dessins.

5. Kaléidoscope suivant la revendication et les sous-revendications 1 à 4, caractérisé par un couvercle fermant l'autre extrémité du tube, muni d'un oculaire et articulé au tube de manière qu'il puisse être rabattu pour permettre le chargement et le déchargement des éléments.

Louis Lucien CAUSSAT.

Mandataire: Fritz ISLER, Zurich.

